

Image not found or type unknown



Aide juridique.pension alimentaires

Par **matthys_old**, le **08/11/2007** à **17:52**

bonsoir.rn je suis séparé de ma concubine depuis deux ans je n'ai pas pris d'avocat pour fixé la pension alimentaire de mes deux enfants ma fille de 16ans est placée en foyer dois-je continuer a verser la pension alimentaire a mon ex concubine ou puis-je la verser sur le compte de ma fille??rnmon ex a pris un avocat et demander l'aide juridictionnelle qu'elle a obtenue a 100% le tribunal me réclame la moitié dois-je payer??rn rn merci d'avance